

# CONTRE L'INSTRUMENTALISATION DES COMBATS FÉMINISTES

Nous, féministes marocaines, avons appris mercredi 29 juillet 2020, à travers un communiqué du Procureur du Roi, que le journaliste et militant Omar Radi est poursuivi et placé en détention pour quatre chefs d'accusation : attentat à la pudeur, viol, atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

Ces accusations font suite à de nombreux mois de harcèlement policier, médiatique et judiciaire :

## **1. Accusation d'outrage à magistrat :**

Omar Radi est arrêté le 25 décembre 2019 à la suite d'un tweet, publié 8 mois plus tôt, dénonçant les lourdes peines auxquels ont été condamnés les militants du Hirak rifain.

S'en est suivie une mise en détention pendant 6 jours, puis une condamnation en mars 2020 à 4 mois de prison avec sursis pour outrage à magistrat à laquelle il a fait appel.

## **2. Campagnes de diffamation :**

En juin 2020, il a fait l'objet de campagnes de diffamation dans une certaine presse suite à la publication d'un rapport révélant la mise sur écoute de son téléphone portable par Amnesty International.

## **3. Accusation d'atteinte à la sûreté de l'Etat :**

Depuis le 25 juin, il s'est rendu à 10 convocations à la BNPJ à fréquence de 2 convocations par semaine en moyenne pour une "enquête préliminaire sur (son) implication présumée dans la réception de financements étrangers, en lien avec des services de renseignement".

Des convocations où il a systématiquement été réquisitionné entre 7h et 10h, pour n'être interrogé en moyenne qu'une demi-heure.

Dans le cadre de cette enquête, Omar Radi n'a cessé de clamer son innocence. Sur ce sujet, il répondait, dans un communiqué publié le 4 juillet : *"Ma réponse est sans équivoque : je n'ai jamais été à la solde d'une puissance étrangère et ne le serai jamais"*.

## **4. Accusations d'ivresse sur la voie publique et violences :**

A ces accusations pour atteinte à la sûreté de l'Etat se sont ajoutées, le 7 juillet, des accusations pour ivresse sur la voie publique et violence après une nuit de garde à vue, le 6 juillet, suite à une altercation avec le caméraman d'un média qui n'a cessé de le diffamer et de le harceler. Cette affaire sera jugée au cours du mois de septembre.

## **5. Accusations de viol et d'attentat à la pudeur :**

Enfin, le 27 juillet, Omar Radi a été convoqué par la gendarmerie royale dans le cadre d'une plainte pour viol. Il a été mis en détention le 29 juillet, notamment pour ce motif.

# CONTRE L'INSTRUMENTALISATION DES COMBATS FÉMINISTES

Parce que la lutte contre le viol et les violences sexuelles est au cœur de notre combat féministe, la temporalité dans laquelle cette dernière affaire émerge nous interroge. Nous militons pour que la parole des femmes soit entendue, et pour que les sanctions les plus sévères soient infligées aux prédateurs sexuels.

En revanche, nous dénonçons fermement toute instrumentalisation des violences faites aux femmes à des fins politiques et sécuritaires.

Dénoncer le viol, les violences sexuelles et l'instrumentalisation des corps des femmes passe aussi par le refus de les voir utilisées et instrumentalisées dans des affaires politiques.

Les accusations de viol ne sont pas des coups de sifflet finaux.

Se taire, c'est prendre le risque que la parole des victimes ne soit plus entendue, et que les femmes ne soient plus crues.

Se taire et refuser de mettre des accusations de cette nature dans leurs contextes politiques, c'est cautionner l'instrumentalisation de nos corps et de notre combat.

Nous n'accepterons pas d'être dépossédées de nos luttes, ni que nos combats féministes soient exclus des combats plus larges dans lesquels ils s'inscrivent : la lutte contre la domination, l'injustice et les inégalités.